REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20261113-2026_11_05-DE

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 05 novembre à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 octobre 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16 **Nombre de votants : 19**

Présents : Manuella POUTÉ – Frédéric FALLOUR – Gaëlle ROLLIN – Pascal QUIMBRE – Hélène ZEITOUN – Françoise LABBÉ-GAUDIN – Philippe BODARD – François HERVIEUX – Christophe PLANCQUEEL – Valérie RIO - Yann BEAUSON – Mickaël ROUSSEL – Manuella DRUGEON – Yvonnick BOULHO – Lucie MALABEUF

Absents - Procurations **:** Karen BRETONNET, Karine RICHARD et Medhi CALON ayant donné respectivement pouvoir à Manuella DRUGEON, Morgane RETHO et Frédéric FALLOUR.

Secrétaire de séance : Yann BEAUSON

****

2026_11_5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONVENTION ACCÈS AUX MISSIONS FACULTATIVES DU CDG56

Morgane RETHO, Maire, expose au conseil municipal :

Le conseil d'administration du CDG56 en date du 8 juillet dernier a validé les nouvelles conventions pour la période 2027-2032.

En complément de ses missions obligatoires, le CDG 56 propose aux collectivités des services facultatifs permettant de bénéficier de son expertise et de moyens mutualisés.

La convention de moyens d'accès à ces services permet à la commune de solliciter les prestations adaptées à ses besoins. Celles-ci sont facturées au prix coûtant, selon les modalités et tarifs définis dans un devis et, le cas échéant, une convention spécifique.

Décision :

A l'unanimité des membres, le Conseil municipal décide de :

- **APPROUVER** l'adhésion à la convention de moyens d'accès aux services facultatifs du CDG56 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention et les documents afférents.

Pour extrait conforme,

M. Yann BEAUSON,
Secrétaire de séance

Mme Morgane RETHO,
Maire

Mairie de Malansac (56) Morbihan